

BULLETIN D'INFOS



L'edito de Monsieur le maire

Chères Pommeusiennes, Chers Pommeusiens

Il est de coutume qu'en début d'année, l'ensemble de l'équipe municipale et moi-même vous réunissons pour la traditionnelle cérémonie des vœux à la population.

Toutefois, comme vous l'avez probablement appris, cette année 2024 a débuté dans un contexte particulièrement difficile pour notre commune.

C'est, en effet, avec une immense douleur que nous avons appris la disparition soudaine de notre policier municipal, Philippe.

C'est un véritable choc pour nous tous, tant il était apprécié pour son professionnalisme et sa profonde gentillesse. Vous êtes nombreux à avoir témoigné de souvenirs heureux à ses côtés, lui qui a exercé de nombreuses années sur notre commune. Toutes nos pensées vont à sa famille et ses proches dans cette épreuve si douloureuse.

Au regard de ce contexte difficile, il ne nous apparaissait pas envisageable de maintenir une cérémonie de vœux. C'est donc exceptionnellement à travers ces quelques lignes dans notre petit journal que je m'adresserai à vous.



Monsieur le maire ouvre une permanence en mairie une fois par mois pour recevoir les administrés, elle à lieu de 9h à 12h, sans rendez-vous.

Dates des prochaines audiences :
les 16 mars, 20 avril, 25 mai et le 22 juin

ON VOUS EXPLIQUE TOUT SUR LE BUDGET PRIMITIF 2024



Au mois de décembre 2023, le budget primitif 2024 a été voté en conseil municipal.

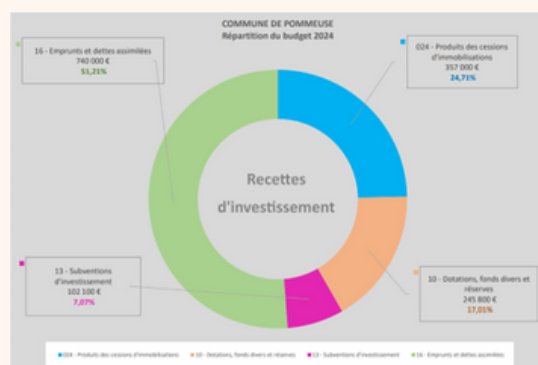
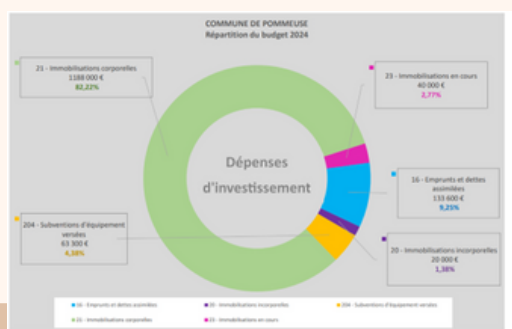
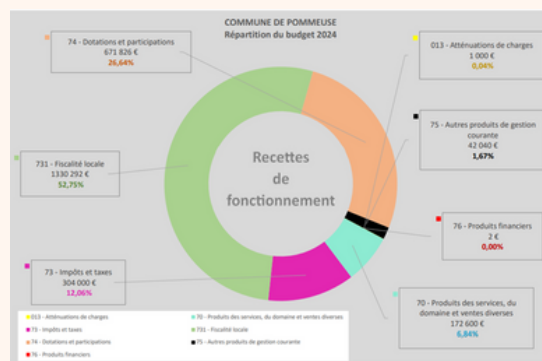
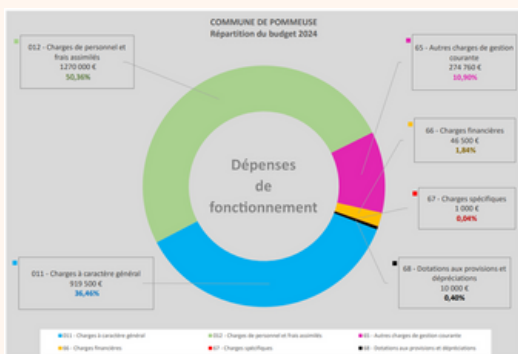
Le taux des impôts locaux n'a pas été modifié ; l'augmentation à prévoir sera totalement lié à la revalorisation annuelle des bases d'imposition décidée par l'Etat (+7,1% en 2023 à comparer aux +3,4% de 2022).

Les charges de fonctionnement sont prévues à un niveau légèrement inférieur au résultat de l'exercice 2022 (les résultats de 2023 ne sont pas encore connus).

Les principaux investissements prévus sont :

- contribution à l'aménagement de la gare routière au collège de Faremoutiers
- l'aire de jeux à côté de la bibliothèque
- les travaux à la salle des fêtes
- la réfection de la toiture de l'église
- les travaux de voirie

Ces investissements sont couverts par les recettes courantes complétées par un emprunt. Le budget supplémentaire entérinera la réduction voire l'annulation de cet emprunt avec les résultats positifs de l'exercice 2023.



Le service d'urbanisme ,vous informe



Nouveau

Les demandes d'urbanisme peuvent désormais être réalisées en ligne sur le Guichet Unique. Créez votre espace personnel et réalisez votre dossier de manière dématérialisée, vous pourrez ainsi suivre son évolution et recevoir votre décision directement de chez vous !

Pour le faire, c'est très simple : rendez-vous sur le site internet de la Commune, sur la page d'accueil, dans la rubrique « en un clic », cliquez sur le lien « dépôt dossier urbanisme ». »

Suites aux intempéries des précédentes semaines, la commune a effectué plusieurs demandes de classement en état de catastrophe naturelle notamment pour les inondations par débordement de cours d'eau et par ruissellement.

Ces demandes vont maintenant être étudiées par une commission interministérielle qui prendra un arrêté classant ou non la commune en état de catastrophe naturelle. La parution au journal officiel de cet arrêté peut prendre plusieurs mois et les demandes d'indemnisation devront être réalisées dans les 10 jours à compter de la date de publication.

Nous vous invitons à contacter vos assurances dès aujourd'hui pour déclarer vos sinistres et à nous faire parvenir vos dossiers (courrier décrivant votre sinistre et deux ou trois photos) par courrier ou par mail, en indiquant bien vos coordonnées qui nous permettront de vous contacter pour vous prévenir dès réception de l'arrêté.

Reconnaitances de l'état de catastrophes naturelles

LES PROCHAINES ELECTIONS:



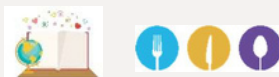
Elections européennes 2024

Les représentants au Parlement européen sont élus par les citoyens des pays de l'Union européenne lors des élections européennes le dimanche 9 juin 2024 .Les habitants peuvent s'inscrire sur les listes électorales avant le 1 mai en ligne sur [service public.fr](http://service.public.fr) et en mairie avant le 3 mai .

Inscriptions Scolaires, Cantine et Etude

INSCRIPTIONS SCOLAIRES ,CANTINE ET ETUDE 2024/2025

Les dates à retenir :



□ INSCRIPTIONS SCOLAIRES – Enfants nés en 2021 pour admission en maternelle :

Se présenter en MAIRIE entre le **jeudi 15 février** et le **vendredi 15 mars 2024** aux horaires d'ouverture de la mairie, munis de :

- Votre livret de famille
- Un justificatif de domicile de Pommeuse de moins de 3 mois

□ INSCRIPTIONS CANTINE :

Dossiers d'inscriptions CANTINE 2024/2025 à retirer en mairie dès le 15 février 2024 ou à télécharger sur notre site internet Pommeuse.fr ou via le portail famille.

Dernier délai pour déposer votre dossier COMPLET en mairie : **AVANT LE 30 JUIN 2024**. Passé ce délai, aucune inscription ne pourra être prise en compte sur le mois de septembre 2024.

Important : Nous tenir informé en cas d'allergie(s) alimentaire(s).

Comme les années précédentes, seront accueillis, en priorité, les enfants dont les deux parents travaillent et les enfants prenant le car. Les autres enfants seront accueillis dans la mesure des places restant disponibles.

Nous vous rappelons que les familles devront être à jour dans le paiement des factures pour validation de l'inscription.

**** Tout dossier incomplet sera rejeté ****

□ PRÉINSCRIPTIONS ÉTUDE SURVEILLÉE

Horaires : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 18h00.

Lors de l'étude une aide aux leçons est faite par les enseignants, celle-ci ne doit pas être considérée comme une garderie. L'inscription se fera à l'année avec possibilité d'arrêter en prévenant la mairie 1 mois avant la date d'arrêt.

Les places sont très limitées, aussi, les inscriptions seront validées par ordre d'arrivée. Nous vous suggérons donc de préinscrire votre enfant dès que possible.

Tarif actuel : 10€ par semaine.

Toute demande de préinscription à l'étude devra être effectuée par écrit, par courrier ou par mail auprès du service scolaire de la mairie, en précisant :

- Le nom et le prénom de(s) l'enfant(s)
- Sa classe l'année prochaine
- L'adresse complète du domicile
- Le nom et prénom des parents
- Les coordonnées téléphoniques et mail(s) des parents



TRANSPORT SCOLAIRE 1.

Compléter la fiche de transport scolaire 2024/2025 - pour déclarer votre enfant
Retransmettre la fiche complétée au service scolaire de la mairie **avant le 30/06/2024**

- Contacteur : TRANSDEV DANCHE-GROS - pour inscrire votre enfant
24 Boulevard de la Marne - 77120 COULOMMIERS
Tél : 01.64.04.15.22

Coordonnées du service scolaire de la mairie : 01.64.75.69.63 ou jmonnier@pommeuse.fr

LE CCAS VOUS INFORME :

Le CCAS, propose aux habitants de la Commune des vacances pour tous avec des tarifs préférentiels.

Les vacances pour tous sont reconduites cette année encore. Vous pouvez venir consulter le catalogue en mairie



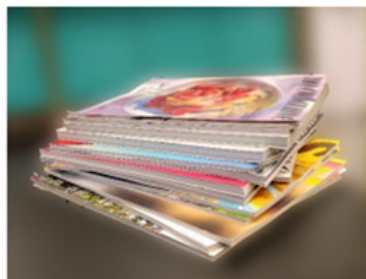
LA VIE ASSOCIATIVE

Quand la presse écrite arrive à la bibliothèque de Pommeuse

Très bientôt, nous serons ravis de vous proposer en consultation à la bibliothèque la presse écrite.

Un espace lui sera dédié et des fauteuils y sont déjà installés

Nous vous informerons dès son lancement notamment via les réseaux sociaux => suivez nous pour recevoir les alertes.



@BIBLIOTHEQUEPOMMEUSE

LA FLAMME SOUS L'ARC DE TRIOMPHE DU SOLDAT INCONNU

Les anciens Combattants de Pommeuse ont été invités par l'union Nationale des Anciens Combattants de Seine et Marne au ravivage de la flamme du soldat inconnu à l'Arc de Triomphe le samedi 23 Septembre.

Cette cérémonie s'est déroulée avec la présence de 105 porte-drapeaux de l'Île de France.

Notre commune était représentée par Mr HERRGOTT président de l'UNC Pommeuse et ses 2 porte-drapeaux, Jérôme VINCENT et Daniel HOMMERY.



RETOUR SUR LA COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE

Monsieur le Maire, l'équipe municipale et l'association des anciens Combattants remercient les sapeurs-pompiers de Faremoutiers, les institutrices, le directeur de l'école, l'école de musique Musica'Pom ainsi que les gamins du Morin et les habitants pour leur participation active lors de cette commémoration.



MOT DU PRESIDENT DES ANCIENS COMBATTANTS

Le président remercie les élus, les Anciens Combattants, le trésorier départemental du Souvenir Français Mr Philippe Jaulneau, les pompiers, la police municipale, une Pommeusienne participante au Service National Universel (SNU).

Cette année MUSICA POM' a participé à cette commémoration en interprétant les musiques officielles, accompagné par les élèves de l'école de Pommeuse pour la Marseillaise.

Encore bravo !



LE CLUB DES LOISIRS A FÊTÉ NOËL AU PAYS DES CHÂTEAUX LE 6 ET 7 DÉCEMBRE.

Chambord, Amboise, Chenonceau, décorations somptueuses et féériques au milieu des sapins, fleurs naturelles et animaux fantastiques. La magie de Noël a fait briller nos yeux, nous a tous enchantés.

Nous garderons un merveilleux souvenir de ce Noël.

Information:

Le Club organise son Assemblée Générale le mardi 16 Janvier 2024 à la salle des fêtes de Pommeuse.

La Présidente : Mme HERRGOTT Martine

Tel : 06 25 48 38 08



L'ÉCOLE LE CHAMP DU SEIGLE

Depuis plusieurs mois, l'école a été dotée de 30 ordinateurs Chromebooks financés en partie par la commune et aussi grâce à une subvention pour le numérique à l'école.

Les enfants peuvent ainsi prendre en main divers logiciels afin de se familiariser avec l'informatique, autrement qu'avec une tablette, avant l'entrée au collège.

La commune a également équipé 2 nouvelles classes avec des tableaux blancs tactiles et interactifs. Seule une classe de maternelle n'est pas encore équipée mais le sera prochainement.



Comme l'an passé, certains élèves de l'école le Champ du Seigle ont participé à l'opération « Dessins de Noël 2023 ».

Il s'agissait donc une fois encore de faire des courriers et des dessins destinés aux soldats français en opérations extérieures, qui ne seraient pas présents dans leurs familles pour les fêtes de Noël. Les classes de Mmes Philippe Duchatel, Klapszynski et Boulbin ont participé à cette opération.

Certains élèves ont eu la joie de recevoir une réponse.

Tous les élèves ont eu un diplôme de félicitations adressé par Solidarité Défense. Merci aux enfants et aux enseignantes pour ce superbe geste de partage !



Bonjour,
Je te remercie pour le dessin que j'ai reçu à Noël.
Il m'a fait énormément plaisir et m'a réchauffé le cœur.
Je te souhaite en retour une bonne année 2024 à toi et ta famille.
Etant dans l'Armée de l'Air et de l'Espace, je te joins une photo d'un de nos avions. C'est lui qui m'a apporté ton dessin.
Je t'embrasse bien fort.

Bonjour [redacted]

Merci pour la lettre qui me donne le sourire en ces fêtes de fin d'année.
Je suis opérateur de défense aérienne sur la base de Mont-de-Marsan et actuellement déployé à l'étranger, loin des miens.
Merci pour ton beau dessin, il est déjà accroché au dessus de mon lit jicot!
Je te souhaite une bonne année 2024.
À bientôt,
Sergent [redacted]

A quoi sert le Conseil Municipal?



ON VOUS EXPLIQUE TOUT

Quels sont les rôles du Conseil Municipal ?

Les communes ont été créées par une loi du 14 décembre 1789. Chaque commune, quelle que soit sa taille, est administrée par, d'une part, un conseil municipal et, d'autre part, par le maire et un ou plusieurs adjoints élus par le conseil municipal en son sein.

Le conseil municipal représente les habitants. Il est chargé de régler par ses délibérations les affaires de la commune. Il vote le budget, approuve le compte administratif, il peut créer et supprimer des services publics municipaux, décider des travaux, gérer le patrimoine communal, accorder des aides favorisant le développement économique. Pour exercer ses compétences, il adopte des délibérations. Si besoin est, il peut former des commissions pouvant étudier des dossiers.

L'article L.2122-22 dresse la liste limitative des missions susceptibles d'être déléguées au maire par le conseil municipal.

Quelle que soit l'importance démographique de la commune, tout conseiller municipal, dans le cadre de sa fonction, doit être informé des affaires de la commune faisant l'objet d'une délibération.

Le conseil municipal doit se réunir au moins une fois par trimestre. Le maire fixe l'ordre du jour qui doit être communiqué avant le début de la séance. Celle-ci est ouverte au public sauf si l'assemblée décide le huis clos ou si le maire exerce son pouvoir de "police des séances", notamment en cas d'agitation, et restreint l'accès du public aux débats. Nous vous invitons à venir nous rejoindre au prochain Conseil Municipal du 27 mars à 19h30.

LA POLICE MUNICIPALE VOUS INFORME

OPERATION TRANQUILLITE VACANCES

Vous partez prochainement en vacances ou devez vous absenter quelques jours ? Ayez le bon réflexe !

Le dispositif opération tranquillité vacances (OTV) des services de police et de gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et vous prévenir en cas d'anomalie. L'objectif ? Prévenir les éventuels cambriolages !

Pour bénéficier de ce **dispositif gratuit et accessible toute l'année**, il est nécessaire d'en faire la demande plusieurs jours avant votre départ :

En ligne, en vous munissant de l'un de vos comptes **France Connect**, via le lien suivant : <https://www.masecurite.interieur.gouv.fr/.../operation...>

- Sur smartphone, depuis l'application **Ma sécurité** en cliquant sur l'onglet "Je signale un départ en vacances"
- Sur place, en mairie auprès de la Police Municipale au moins 4 jours avant votre départ.

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Vous partez en vacances ?

Dans le cadre de leurs missions quotidiennes, les forces de sécurité pourront surveiller votre domicile à condition de signaler votre absence.

Vous disposez désormais de deux possibilités pour vous inscrire au dispositif OTV :

- soit **en vous déplaçant auprès d'un commissariat de police ou d'une brigade de gendarmerie** de votre choix;
- soit **en vous inscrivant en ligne** via le site service-public.fr en vous identifiant avec un compte France Connect.

Quelque soit la démarche, un récépissé vous sera remis.

